

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , après avis du président du conseil régional ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît logique que les conseils régionaux soient étroitement associés au processus de sélection des GIEE.